

**Accord relatif au contrat d'apprentissage pour une collaboration entre
l'entreprise formatrice et l'entreprise partenaire**

Accord :

entre l'entreprise formatrice :

Rue, code postal, localité :

et l'entreprise partenaire :

Formateur/trice responsable :

Rue, NPA, localité :

et l'apprenti-e : (nom, prénom)

Rue, NPA, localité :

Représentant légal :

Dans le cadre du réseau de formation pour le métier de technicien dentaire CFC,
l'apprenti(e) sera formé(e) dans le domaine **de l'orthodontie** dans l'entreprise
partenaire susmentionnée.

Les axes principaux de la formation dans l'entreprise partenaire sont les suivants :

Année d'apprentissage	Formation	Date/durée*
1ère année d'apprentissage	☐	☐
2e année d'apprentissage	☐ Introduction Orthodontie	☐ Au moins 1 semaine*
3e ou 4e année d'apprentissage	☐ Introduction/approfondissement Orthodontie	☐ avant CIE 9 Min. 1 semaine*
4e année d'apprentissage	☐ Approfondissement orthodontie	☐ après CIE 9 Au moins 1 semaine*

* La durée minimale des blocs de formation respectifs est donnée à titre indicatif et doit être respectée dans le cadre de l'autorisation de formation.

Le responsable de formation de l'entreprise partenaire est chargé de transmettre de manière pratique les points forts de la formation définis dans le présent contrat complémentaire. Une fois la formation complémentaire terminée, l'entreprise partenaire rédige un bref rapport de formation à l'attention de l'apprenti et de l'entreprise formatrice. La responsabilité de la formation incombe à l'entreprise formatrice. La rémunération est régie par les dispositions du contrat d'apprentissage (facultatif, il est recommandé de verser 300 CHF par semaine).

Dispositions particulières

L'entreprise formatrice :

L'entreprise partenaire :

Lieu, date :

Lieu, date :

Signature :

Signature :

Représentant légal :

Apprenti(e) :

Lieu, date :

Lieu, date :

Signature :

Signature :

La présente convention complémentaire est établie en quatre exemplaires et transmise pour information à l'office cantonal de la formation professionnelle. Elle fait partie intégrante du contrat d'apprentissage.